

# L'Assemblée et les élus

A la disposition de leurs concitoyens, les Conseillers départementaux sont élus pour 6 ans. Au sein de l'Assemblée, ils participent à la définition des politiques départementales et représentent le Département dans différents organismes (conseils d'administration de collèges, d'hôpitaux, etc.). Ils sont, de même, les interlocuteurs privilégiés des Maires et accompagnent le développement des communes de leur canton.

## Le choix d'une ambition pour le Vaucluse



*"Cette ambition, car nous voulons avant tout être utiles à notre territoire, à tout notre territoire.*

*Cette ambition est collective, et ce mot n'est pas anodin. Collective, parce qu'elle est portée par toute la majorité, qui se compose, outre moi-même, de Dominique Santoni, Thierry Lagneau, Laure Comte-Berger, Jean Baptiste Blanc, Elisabeth Amoros, Suzanne Bouchet, Christian Mounier, Corinne Testud-Robert, Jean-Marie Roussin,*

*Pierre Gonzalvez et Clémence Marino-Philippe.*

*Elle est collective et concerne tous les Conseillers départementaux de bonne volonté, et surtout par ce qu'elle est celle de toutes les Vauclusiennes et de tous les Vauclusiens qui aiment ce département.*

*Cette vision d'un Vaucluse qui se développe et profite pleinement des révolutions technologiques en cours, qui construit son futur sans rien renier de ses traditions, nous ne la portons pas seulement pour eux. nous la portons avec eux."*

**Maurice CHABERT, Président**  
du Conseil départemental de Vaucluse

## LES CONSEILLERS DÉPARTEMENTAUX

Retrouvez ici [l'organigramme des élus](#).

## LES CANTONS VAUCLUSIENS



Depuis les dernières élections de mars 2015, une nouvelle [carte des cantons](#) a été établie.

## 34 conseillers élus par les vauclusiens

Depuis les élections des 22 et 29 mars 2015, les 24 Conseillers généraux ont été remplacés par [34 Conseillers départementaux](#). Autre changement, il y a désormais **17 cantons** et non plus 24.

Les nouvelles modalités de scrutin prévoient dorénavant que pour chaque canton, un binôme (femme-homme) soit élu au scrutin uninominal majoritaire à 2 tours.

[Consulter la carte des cantons](#)

## IMAGE...

En 2015, le Département de Vaucluse a procédé à la restauration et la rénovation son hémicycle :

› [visualisez une présentation de cette salle historique](#) dans laquelle se tiennent les réunions de l'assemblée délibérante du Vaucluse depuis 1878.

## Des missions de solidarité


## CONTACT

## Solidarité entre les personnes, solidarité entre les territoires.

- Elle gère les grandes compétences d'action sociale : aide sociale et aide au retour à l'emploi, aides aux personnes âgées (hébergement, compensation de la dépendance...), aides aux personnes en situation de handicap, santé des mères et des enfants de moins de six ans, protection de l'enfance, adoption...
- Elle accompagne les projets d'aménagement et d'équipement des communes et concourt à l'aménagement durable du territoire et à la préservation de l'environnement.
- Elle est responsable de la construction et de l'entretien des collèges et des routes départementales, des transports scolaires des enfants en situation de handicap.

### CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE VAUCLUSE

rue Viala  
CS 60516  
84909 Avignon cedex 9

 0490161500

 CONTACTER

## Rôles et organisation des élus

### Le Président

Le **Président** détient le **pouvoir exécutif** depuis la loi de décentralisation de 1982. C'est lui qui assure la préparation et la mise en œuvre du budget du département. Animant et présidant l'Assemblée départementale, il décide du contenu et de l'ordre du jour de chaque session. Il garantit une vision départementale de l'ensemble des décisions prises. Il les met en œuvre avec l'aide de l'administration du Département sur laquelle il a autorité (2 400 professionnels travaillant sur tout le territoire vaclusien).

### Les Conseillers départementaux

Le Conseiller départemental représente les habitants de son canton. Élu de proximité, il est au service de ses concitoyens.

Les Conseillers départementaux sont informés sur toutes les « affaires du Département qui font l'objet d'une **délibération** ». Ils reçoivent donc, douze jours au moins avant les réunions de l'assemblée, un rapport sur chaque question qui leur sera soumise.

Ils sont **élus pour six ans**. Juste après leur élection, ils se réunissent et élisent leur Président et les Vice-Présidents.

Ils participent aux [Commissions thématiques](#) auxquelles ils appartiennent.

**L'Assemblée départementale** fixe le cadre des politiques du Département, vote le budget primitif, le budget supplémentaire et le compte administratif, présentés par le Président.

Les autres questions de gestion courante sont examinées par la **Commission permanente** qui n'est pas publique.

Enfin, le Département dispose d'une administration pour pouvoir mener à bien ses missions.



© Département de Vaucluse

## Comment se prennent les décisions ?

Le Président est l'exécutif. Il étudie et signe les rapports. Les rapports sont examinés par les commissions.

Lors des assemblées départementales et des commissions permanentes, les Vice-Présidents et les Présidents de commissions présentent les délibérations.

L'ensemble des élus délibèrent par leur vote sur les rapports présentés.

L'Administration (Direction Générale des Services, Directions Générales Adjointes, Directions et Services) prépare les dossiers, propose puis applique les décisions en mettant en place les actions.



**CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE VAUCLUSE**

Rue Viala - CS 60516  
84909 Avignon Cedex 09